

**Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 21 octobre 2011
(En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Le 21 octobre 2011, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GROLLIER, Maire.
Date de la convocation : 17 octobre 2011

Présents : Mrs Bernard GROLLIER, Philippe GLANDU, Jean-Luc MOREL, Xavier FERRAND, Christophe GLANDU, Jean-Baptiste ALLAMANNO, Patrick MOULIN
Mme Sandra DANTHON MERCIER

Absents : Nathalie LE DU, Henri TEISSEIRE

Secrétaire de Séance : Jean-Baptiste ALLAMANNO

Approbation du compte rendu de la séance du 30 septembre 2011

Objet : Délibération n° du 48/2011 : modification de l'ordre du jour

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de l'ordre du jour qui consiste à ajouter un projet de délibération relatif à un droit de préemption et un autre relatif au transfert de charge de la CCBE.

OBJET : Délibération n°49/2011 : Décision modificative n°1 du budget principal

M. Le Maire expose :

Afin de clôturer l'exercice 2011, il convient de faire un virement de crédit au budget primitif 2011.

Chapitre	Article	Libellé	Montant
Dépenses de fonctionnement			
022 : Dépenses imprévues			
	022	Dépenses imprévues	-3 630
67 : Charges exceptionnelles			
	673	Charges exceptionnelles	+3 630

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 telle qu'elle est exposé dans le tableau ci-dessus.

OBJET : Délibération n°50/2011 : Affectation du résultat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE la totalité du résultat 2010 soit 99 129 € en recette au chapitre 002 et de l'imputer en dépense à l'article 61522 (entretien de bâtiment).

OBJET : Délibération n°51/2011 : Prix du loyer pour les terrains nu communaux année 2011

La base notarial 2010 était à 128.50€ l'hectare, l'augmentation 2011 est de 2.92% ce qui porte le prix du loyer 2011 à 132,30 € l'hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à 132.30€ par hectare le prix du loyer 2011 pour les terrains communaux nus mis à disposition d'exploitants agricoles.

OBJET : Délibération n°52/2011 : Mobilier point lecture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de CAMIF Collectivités pour un montant de 2 445,30 € HT.

CHARGE Mme la 1^{ère} Adjointe de signer tous les documents s'y reportant et de veiller au bon déroulement de la livraison.

OBJET : Délibération n°53/2011 : Plan départemental d'itinéraire de promenade et randonnée

Monsieur le Maire expose,

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 retranscrite à l'article L361.1 du code de l'environnement et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur des randonnées, le Conseil Général de l'Isère a réalisé ce plan,

Considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux suivants reportés sur la carte ci annexé.

S'ENGAGE à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés

S'ENGAGE également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement ;

En ce qui concerne l'usage des véhicules motorisés (4x4, quads, motos tout terrain ...) autre ceux utiliser pour les besoins des exploitations forestières ou agricoles, le Conseil Municipal :

INTERDIT le passage sur l'ensemble des chemins d'exploitations ou forestiers indiqués sur le plan annexé à la présente délibération.

OBJET : Délibération n°54/2011 : Tarif de location de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les tarifs en vigueur et de porter la caution à 250 €.

OBJET : Délibération n°55/2011 : Droit de préemption

M. Le Maire expose :

Une déclaration d'aliéner a été notifiée en date du 18 octobre 2011 concernant les biens ci-dessous :

- Une partie d'environ 67a 40ca détaché du bien non bâti cadastrée B187 de 1ha 07a 70ca situé au lieu dit « 28 rte du Château»
- un bien bâti cadastré B188 de 9a 40ca situé « 28 rte du Château»
- un bien non bâti cadastré B189 de 22a 60ca situé au lieu dit « 28 rte du Château»

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la mutation des biens immobiliers désignés ci-dessus.

OBJET : Délibération n°56/2011 : CCBE transfert de charges

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

APPROUVE le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges établi le 17 octobre 2011 et annexé à la présente délibération.

La séance est levée.

Le Maire
Bernard GROLLIER